



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 03.2018 - édition du 04/01/2018





## PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes  
Service Déplacements Risques Sécurité  
Pôle Sécurité-Déplacements-Crises

### **ARRETE PREFECTORAL N° 2018-01-01 portant autorisation d'exploitation du tunnel routier de Monaco situé sur l'Autoroute A500**

*Le préfet des Alpes-Maritimes*

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le décret n° 2005-701 modifié du 24 juin 2005 relatif à la sécurité d'ouvrages du réseau routier ;

**VU** la circulaire interministérielle n° 2006-20 du 29 mars 2006 relative à la sécurité des tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 m ;

**VU** la circulaire interministérielle n° 2000-63 du 25 août 2000 relative à la sécurité des tunnels routiers du réseau routier national et l'instruction technique annexée ;

**VU** la circulaire interministérielle n° 2000-82 du 30 novembre 2000 relative à la réglementation de la circulation des véhicules transportant des marchandises dangereuses dans les tunnels du réseau routier national ;

**VU** l'avis du 3 juillet 2003 du Comité d'évaluation de la Sécurité des tunnels routiers (CESTR) sur un premier dossier de sécurité présenté par la Société ESCOTA ;

**VU** l'avis du 6 mai 2004 du Comité d'évaluation de la Sécurité des tunnels routiers sur un nouveau dossier plus cohérent et expertisé remplaçant le dossier précédent ;

**VU** la décision préfectorale du 13 août 2004 autorisant la société ESCOTA à maintenir en exploitation le tunnel de Monaco situé sur la bretelle autoroutière A 500, sous condition de réaliser, dans un délai maximum de 7 ans, des études et travaux d'amélioration de la sécurité de l'ouvrage ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 autorisant la poursuite de l'exploitation pour une durée de 6 ans ;

**VU** le nouveau dossier de sécurité présenté en Sous-Commission Départementale pour La sécurité des Infrastructures et Systèmes de Transports (SCDSIST) en date du 18 septembre 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2017-803 du 31 août 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Serge CASTEL, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

**VU** l'arrêté n°2017-804 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant subdélégation de signature aux cadres de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

**Considérant** l'avis favorable avec recommandations émis par la Sous-Commission Départementale pour la sécurité des Infrastructures et Systèmes de Transports (SCDSIST) en date du 18 septembre 2017 ;

**Considérant que** l'avis de la Commission Nationale d'Évaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers (CNESOR) n'est pas requis pour ce type de dossier de sécurité ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

La décision du 5 janvier 2012 autorisant la poursuite de l'exploitation du tunnel de Monaco situé dans la bretelle autoroutière A 500 est abrogée.

### ARTICLE 2 :

La mise en service du tunnel de Monaco et son exploitation pour une durée de six ans sont autorisées selon les recommandations énoncées ci-dessous :

- d'effectuer des comptages de véhicules par classe,
- de diversifier les exercices de sécurité à venir dans le tunnel,
- de fournir des analyses des différents accidents significatifs et d'en assurer les mesures correctives,
- de mettre à jour régulièrement le Plan d'Intervention des Secours (PIS).

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes, et ampliation sera adressée à :

- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;
- M. le président de la métropole Nice Côte d'Azur ;
- M. le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- M. le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Alpes-Maritimes ;
- M. le commandant du peloton de gendarmerie de Nice ;
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- M. le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière ;
- M. le directeur départemental de la sécurité publique des Alpes Maritimes ;
- M. le préfet délégué pour la sécurité et la défense ;
- M. le directeur d'exploitation de la société ESCOTA.

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi que pour information à :

- M. les maires de la Turbie, Cap d'Ail, Eze et La Trinité ;
- M. le président de la CNESOR.

À Nice, le - 4 JAN. 2018

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Serge CASTEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES ALPES-MARITIMES  
15 bis rue Delfille - 06073 NICE cedex 1

Nice, le 2 janvier 2018

**Cabinet du directeur**

Pour nous joindre

Affaire suivie par Mme Marie-Thérèse BUCHLIN  
Téléphone : 04 92 17 60 92  
Télécopie : 04 92 17 60 15  
Courriel : marie-therese.buchlin@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision de délégation générale de signature aux responsables et à leurs adjoints des pôles gestion fiscale, gestion publique et pilotage et ressources, ainsi qu'au responsable de la mission départementale risques et audit et de délégations spéciales de signature.**

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation des divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de M. Gilles GAUTHIER, Administrateur général des Finances publiques, directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des Alpes-Maritimes ;

**Décide :**

**Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :**

- ▶ M. Dominique CALVET, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle gestion publique ;
- ▶ M. Jacques CERES, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources ;
- ▶ Mme Chantal MARCHAND, administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale ;

qui reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seuls ou conjointement avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation donnée à M. Jacques CERES, administrateur général des Finances publiques, responsable du pôle Pilotage et ressources, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** - Reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, de celui de M. Dominique CALVET, de M. Jacques CERES et de Mme Chantal MARCHAND sans que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

- ▶ M. Michel MARTINEZ, administrateur des Finances publiques, adjoint à la responsable du pôle Pilotage et Ressources ;
- ▶ M. Patrice ROISNEL, administrateur des Finances publiques, adjoint à la responsable du pôle Gestion fiscale;
- ▶ M. Pascal STARTARI, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Gestion publique.

**Article 4** – Sont exclus du champ de la présente délégation donnée à M. Michel MARTINEZ, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et ressources, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 5** - Délégation spéciale de signature :

- pour signer les correspondances, pièces et documents relatifs aux affaires de leur division, de me représenter dans les différentes Commissions, de se remplacer mutuellement ;
  - avec faculté, pour chacun d'eux, d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative ;
  - pour exercer, en l'absence des administrateurs généraux et administrateurs des Finances publiques, les mêmes pouvoirs dans les mêmes conditions d'exercice, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers ;
- est donnée à :

- ▶ M. Jean-Marc BOUVET, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Etat ;
- ▶ M. Christophe FABRE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Mission Risques et audit ;
- ▶ M. Jean-Marc GAUCHER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques et Législation ;
- ▶ M. Patrick LLINARES, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Contrôle fiscal ;
- ▶ M. Bernard NIVAGGIONI, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Assiette ;
- ▶ M. Philippe PAOLANTONACCI, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Recouvrement ;
- ▶ Mme Véronique PENEAUD, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Collectivités locales et Mission d'expertise économique et financière ;
- ▶ M. François PLESSIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Domaine ;
- ▶ M. Frédéric REVERCHON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Ressources humaines ;

- ▶ M. Serge VENTRONE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Informatique ;
- ▶ Mme Isabelle NIVAGGIONI, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion.

**Article 6** – Sont exclus du champ de la délégation spéciale donnée à M. Frédéric REVERCHON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division ressources humaines et à M. Serge VENTRONE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division budget, logistique, immobilier et informatique, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

### **I – Délégations spéciales - Mission départementale risques et audit**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté, pour chacun d'eux, d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Irène AUDOLY, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice ;
- ▶ Mme Christine CHARROL, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice ;
- ▶ M. Rémy COQUILHAT, inspecteur principal des Finances publiques, auditeur ;
- ▶ Mme Estelle FUSELIER, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice ;
- ▶ M. Frédéric LEVAVASSEUR, inspecteur principal des Finances publiques, auditeur ;
- ▶ Mme Danielle FLEURENT, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,
- ▶ M. Claude RACCAH, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la cellule qualité comptable.
- ▶ M. Aurélien BERTHELOT, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission, audit.

### **II – Délégations spéciales – Cabinet Communication**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Michel PETRUCCELLI, inspecteur principal des Finances publiques, chef de cabinet.

*En cas d'empêchement :*

- M. Gérard STEPPEL, inspecteur des Finances publiques, chargé de la communication ;
- Mme Marie-Thérèse BUCHLIN, contrôlease principale des Finances publiques.

### **III – Délégations spéciales – Politique immobilière de l'Etat**

Reçoit procuration pour signer tous documents relatifs à la politique immobilière de l'Etat et me représenter dans cette mission :

- ▶ M. François PLESSIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Politique immobilière de l'Etat.

#### **IV – Délégations spéciales – Pôle fiscalité**

**IV – A – Division Affaires juridiques et Législation :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Eric CHERRIER, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;
- ▶ Mme Jeanne KUNIK, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.
- ▶ M. Franck SEGNI, inspecteur principal des Finances publiques, chargé de mission à la Division affaires juridiques et législation.

**IV – B – Division Assiette :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Jérôme DUBOIS, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;
- ▶ M. Gilbert LEFEBVRE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;

**IV – C – Division Recouvrement :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Antoinette DANIELLI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ;
- ▶ M. Jean-Wilfrid EYRAUD, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;
- ▶ Mme Danièle SUPPO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.
- ▶ Mme Julienne HEREDIA-VIDAL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chargée de mission à la division du recouvrement.

**IV – D – Division Contrôle fiscal :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Renaud RODENAS, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la Division ;
- ▶ Mme Isabelle BLIGNY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division ;

## V – Délégations spéciales – Pôle gestion publique

**V – A - Division collectivités locales et mission d'expertise économique et financière :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▶ Mme Lidia LEYDON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.

**V – A – 1 - Service Collectivités établissements publics locaux :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▶ M. Laurent FRANCAVILLA, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission conseil financier local ;

▶ Mme Françoise ADAM, inspectrice des Finances publiques, responsable du service CEPL ;

▶ Mme Christiane MACKOWIAK, inspectrice des Finances publiques, responsable du service CEPL ;

▶ Mme Evelyne TIBERTI, inspectrice des Finances publiques, responsable du service CEPL ;

▶ Mme Marie-Thérèse BONNET, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission conseil financier local;

▶ Mme Cécile CROSNIER, inspectrice des Finances publiques, responsable de service FDL ;

▶ M. Jean-Christophe BOURGEOIS, inspecteur des Finances publiques, référent dématérialisation, monétique, HELIOS ;

▶ Mme Nathalie RIGOLI, inspectrice des Finances publiques, référente dématérialisation, monétique, HELIOS.

**V – A – 2 - Service Affaires économiques :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▶ Mme Hélène VAIARELLI, inspectrice des Finances publiques chargée de mission Affaires économiques.

*En cas d'empêchement :*

- M. Yvan ODDO, contrôleur principal des Finances publiques.

**V – B - Division Etat :**

**V – B – 1- Service comptabilité :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▶ Mme Sandrine LAPORTE, inspectrice des Finances publiques, responsable du service comptabilité.

*En cas d'empêchement :*



- M. Jean-Christophe DURPOIX, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Virginie ROMAND, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- M. Laurent SCHMITT, contrôleur principal des Finances publiques.

**V – B – 2 - Service produits divers :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Fabien BLANC, inspecteur des Finances publiques, responsable du service produits divers.

*En cas d'empêchement :*

- M. Fabien PETIT, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Frédérique TROME, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- M. Bruno COPIN, contrôleur des Finances publiques.

**V – B – 3 - Service Dépôts de fonds Trésor :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Michel DECREUX, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Dépôts de fonds Trésor.

*En cas d'empêchement :*

- Mme Joëlle TOURNOIS, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Michèle NADOTTI, contrôleuse des Finances publiques.

**V – B – 4 - Service Caisse des dépôts et consignations :** Délégation spéciale de signature pour signer les courriers, pièces ou documents relatifs à la clientèle institutionnelle ainsi que les dossiers de demande de prêts , est donnée à :

- ▶ M. Gérard STEPPEL, inspecteur des Finances publiques, chargé de la clientèle Caisse des dépôts et consignations.

- ▶ M. Philippe CHRISTOPHE-TOMATIS, contrôleur principal des Finances publiques, chargé de la clientèle Caisse des dépôts et consignations.

**V – B – 5 - Service de la dépense :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Nathalie POU GALAN, inspectrice des Finances publiques, responsable du service dépense.

*En cas d'empêchement :*

- Mme Anne-Marie CICCOLINI, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Jocelyne MARINONI , contrôleuse des Finances publiques.

**V – B – 6 – Service liaison-rémunérations :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun

d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Frédéric PENET, inspecteur des Finances publiques, responsable du service liaison-rémunérations.

*En cas d'empêchement et à l'exception des chèques et ordres de paiement :*

- Mme Agnès BOUSQUET, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Sandrine CRUCHAUDET, contrôlease des Finances publiques ;

#### **V – C - Division Domaine**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Laurence GODEFROY, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.
- ▶ Mme Sylvie IZOARD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division.

### **VI – Délégations spéciales. Pôle pilotage et ressources**

**VI – A - Division budget, logistique, Immobilier et informatique** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Gilles DEMANGEL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la division ;
- ▶ M. Dominique NEGRE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la division ;
- ▶ M. Patrick DE MUNER, inspecteur des Finances publiques, chargé de la logistique ;
- ▶ Mme Magali HUREAU inspectrice des Finances publiques chargée de la gestion bâtiminaire et des conditions de travail ;
- ▶ Mme Isabelle LEROY, inspectrice des Finances publiques chargée du budget ;
- ▶ Mme Nathalie MICHEL, inspectrice des Finances publiques, chargée des travaux immobiliers.

Sont exclus du champ de la délégation spéciale donnée à M. Gilles DEMANGEL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable de la division et à M. Dominique NEGRE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint, délégué départemental à la sécurité, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**VI – B - Division des ressources humaines** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Hélène GERARD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division .

*En cas d'empêchement :*

- Mme Bernadette CHEVREMONT, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Laurent DE RYCKE, inspecteur des Finances publiques, conseiller ressources humaines ;
- Mme Elisabeth JORET, inspectrice des Finances publiques.

Sont exclus du champ de la délégation spéciale donnée Hélène GERARD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division des ressources humaines, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**VI – C – Service de la formation professionnelle :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ M. Fabrice DESAINT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable local de la formation.

**VI – D - Division stratégie, contrôle de gestion :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- ▶ Mme Sophie DE ABRAVANEL PY, inspectrice des Finances publiques ;
- ▶ Mme Marjorie PAPY, inspectrice des Finances publiques.

La présente décision prend effet le 2 janvier 2018, elle annule et remplace la précédente décision du 2 novembre 2017.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes



Gilles GAUTHIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
ALPES-MARITIMES

16 bis rue DeLille - 06073 NICE cedex 1

Cabinet du directeur

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par Marie-Thérèse BUCHLIN

Téléphone : 04 92 17 60 92

Télécopie : 04 92 17 60 15

Courriel : marie-therese.buchlin@dgfip.finances.gouv.fr

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière  
de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II  
au code général des impôts.

ANTIBES	
Service des Impôts des Particuliers d'Antibes Responsable : Catherine CASSEZ	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service des Impôts des Entreprises d'Antibes Responsable : Marc BOCCHIARDO	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Centre des impôts Foncier d'Antibes Responsable : Max MARTIMORT	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
7 <sup>ème</sup> Brigade de vérification Responsable : Claire GELINEAU	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle de Contrôle et d'Expertise Responsable : Corinne CARRIER	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle contrôle revenus du patrimoine Antibes Responsable : Marie-Laurence DUMAS	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 1 Responsable : Janine GARNIER	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 2 Responsable : Evelyne MAYANCE	40, chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
BREIL SUR ROYA	
Centre des Finances publiques de Breil sur Roya Trésorerie Responsable : Marie-Josée CALDERARI	Avenue Georges Clémenceau BP 12 06540 BREIL SUR ROYA

**CAGNES SUR MER**

Service des Impôts des Particuliers de Cagnes sur Mer	Rue de Paris
Responsable : Alain MAHEU	06806 CAGNES SUR MER
Service des Impôts des Entreprises de Cagnes sur Mer	Rue de Paris
Responsable : Gérard DUFAURET	06806 CAGNES SUR MER
8 <sup>ème</sup> Brigade de vérification	Rue de Paris
Responsable : Karine BALDINI	06806 CAGNES SUR MER

**CANNES**

Service des impôts des particuliers de Cannes	16, boulevard Leader
Responsable : Yvan BERTIN	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Cannes	16, boulevard Leader
Responsable : Claude CALDERARI	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
5 <sup>ème</sup> Brigade de vérification	16, boulevard Leader
Responsable : Joëlle SCHLOSSER ( <i>intérim</i> )	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Pôle contrôle revenus du patrimoine Cannes	16, boulevard Leader
Responsable : Jean-Marc NOVAT	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Pôle de Contrôle et d'Expertise	16, boulevard Leader
Responsable : Christophe MONANGE	06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

**CONTES**

Centre des Finances publiques de Contes - Trésorerie	9, rue Marius Pencenat BP 89
Responsable : Monique PERES ( <i>intérim</i> )	06396 CONTES CEDEX

**GRASSE**

Service des Impôts des Particuliers de Grasse	29, traverse de la Paoute
Responsable : Emmanuel DELAY	06131 GRASSE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Grasse	29, traverse de la Paoute
Responsable : Michèle MOULY	06131 GRASSE CEDEX
Centre des impôts Foncier de Grasse	29, traverse de la Paoute
Responsable : Damien METAIREAU	06131 GRASSE CEDEX
6 <sup>ème</sup> Brigade de vérification	29, traverse de la Paoute
responsable : Emmanuel LANOIR	06131 GRASSE CEDEX
Service de Publicité foncière Grasse 1	29, traverse de la Paoute
Responsable : Jean-Michel DEPO	06131 GRASSE CEDEX
Service de Publicité foncière Grasse 2	29, traverse de la Paoute
Responsable : Jean-Michel DEPO ( <i>intérim</i> )	06131 GRASSE CEDEX
Service départemental de l'enregistrement de Grasse	29, traverse de la Paoute
Responsable : Christine RALILLIARD	06131 GRASSE CEDEX

**LE CANNET**

Service des impôts des particuliers du Cannet Responsable : Bernard DONIER	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345 06110 LE CANNET
Service des Impôts des Entreprises du Cannet Responsable : Eric BOZZI	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345 06110 LE CANNET

**LEVENS**

Centre des Finances publiques de Levens - Trésorerie Responsable : Nathalie BONNAUD	Place Joseph Raybaud 06670 LEVENS
--	--------------------------------------

**MENTON**

Service des impôts des Particuliers de Menton Responsable : Magali CALVET	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Menton Responsable : Philippe DOMENEC	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX

**MOUGINS**

Centre des Finances publiques de Mougins - Trésorerie Responsable : Claude SKRLJ	294, avenue de l'Hubac - Les Bougainvilliers BP 300 06253 MOUGINS CEDEX
---	--

**NICE**

Service des Impôts des Particuliers de Nice - Centre Responsable : Hélène SEMENADISSE	22, rue Joseph Cadéï 06172 Nice cedex
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Collines Responsable : Jean-Claude LALLOZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Est-Ouest Responsable : Bernard LUQUET ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Extérieur Responsable : Bernard LUQUET	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice - Centre Responsable : Guy MAUREL	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice - Collines Responsable : Marie-Christine KELLY	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice - Est-Ouest Responsable : Bernard CHETRIT	22, rue Joseph Cadéï 06172 Nice cedex
Service des Impôts des Entreprises de Nice - Extérieur Responsable : Rémy CARRIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX

NICE	
<b>Pôle de Recouvrement Spécialisé</b> Responsable : Claude COURTOIS	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Centre des impôts Foncier de Nice 1</b> Responsable : Jean-François SINTES	22, rue Joseph Cadéï 06172 Nice cedex
<b>Centre des impôts Foncier de Nice 2</b> Responsable : Philippe CHARTRON	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>2<sup>ème</sup> Brigade de vérification</b> Responsable : Michel MARTINEZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>3<sup>ème</sup> Brigade de vérification</b> Responsable : Philippe MAGLIANO	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>4<sup>ème</sup> Brigade de vérification</b> Responsable : Jean-Marc DALBERA	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>9<sup>ème</sup> Brigade de vérification</b> Responsable : Serge POISSONNIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Brigade de contrôle et de recherches</b> Responsable : Michel FOSTINELLI	15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX
<b>Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice1</b> Responsable: Maryline MIELO	22 rue Joseph cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice 2</b> Responsable : Isabelle PAOLANTONACCI	22 rue Joseph cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle contrôle et revenus du patrimoine brigade FI</b> Responsable: Fabrice MANTICA	22 rue Joseph cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle contrôle et revenus du patrimoine sociétés étrangères</b> Responsable: Pascal MEYNOT	15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX
<b>Pôle de contrôle et d'expertise – Nice 1</b> Responsable : Patricia NOCK-CHERBETIAN	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle de contrôle et d'expertise – Nice 2</b> Responsable : François MADROLLE	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Pôle de contrôle et d'expertise – Nice 3</b> Responsable : Stéphanie PAOLETTI	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
<b>Service de Publicité foncière Nice 1</b> Responsable : Véronique PONS	22, rue Joseph Cadéï 06182 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 2</b> Responsable : Serge POZZO	22, rue Joseph Cadéï 06183 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 3</b> Responsable : Jacques CHERBETAN ( <i>intérim</i> )	22, rue Joseph Cadéï 06186 NICE CEDEX 2
<b>Service de Publicité foncière Nice 4</b> Responsable : Jacques CHERBETAN	22, rue Joseph Cadéï 06187 NICE CEDEX 2
<b>Service départemental de l'enregistrement de Nice</b>	22, rue Joseph Cadéï

NICE	
Responsable : Sophie IMBOURG	06172 NICE CEDEX
<b>Alpes-Maritimes amendes</b>	53, rue Hérold
Responsable : Michel AYACHE	06000 NICE
<b>Service des Impôts des Particuliers de Nice - Paillon</b>	35, avenue Thiers
Responsable : Flora VALUY	06085 NICE CEDEX 1
<b>Service des Impôts des Entreprises de Nice - Paillon</b>	35, avenue Thiers
Responsable : Michel GENESTE	06049 NICE CEDEX 1

PUGET-THENIERS	
Centre des Finances publiques de Puget-Théniers - Trésorerie	Villa Marine - Route Nationale 6202 - Quartier de l'île
Responsable : Régis JOUVE	06260 PUGET THENIERS
ROQUEBILLIERE	
Centre des Finances publiques de Roquebillière - Trésorerie	Place Corniglion Molinier
Responsable : Michèle CARREGA	06450 ROQUEBILLIERE
SAINT SAUVEUR SUR TINÉE	
Centre des Finances publiques de la Tinée - Trésorerie	Rue des Communes de France
Responsable : Alain MOREAU	06660 SAINT ETIENNE DE TINÉE
VALBONNE	
Service des Impôts des particuliers de Valbonne	80, route des Lucioles
Responsable : Marie-José CANAL	06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Valbonne	80, route des Lucioles
Responsable : Alain LAYET	06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
VENCE	
Centre des Finances publiques de Vence - Trésorerie	Place Clémenceau
Responsable : Thierry CARIOU	06140 VENCE
VILLEFRANCHE SUR MER	
Centre des Finances publiques de Villefranche sur Mer	81 avenue Georges Clémenceau
Trésorerie	06230 VILLEFRANCHE SUR MER
Responsable : Béatrice LAZARUS	

Nice, le 2 janvier 2018

L'Administrateur général des Finances publiques  
 Directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes,

Gilles GAUTHIER



S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.T.M.....	2
Securite Transports Environnement.....	2
AP 2018.01.01 Aut. Exploit.tunnel routier Monaco A500.....	2
Services Deconcentres de l'Etat.....	4
DDFiP.....	4
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuracy habilitat.....	4
Delegation generale 01.2018.....	4
Liste CS 01.2018.....	12

# Index Alphabétique

AP 2018.01.01 Aut. Exploit.tunnel routier Monaco A500.....	2
Delegation generale 01.2018.....	4
Liste CS 01.2018.....	12
D.D.T.M.....	2
DDFiP.....	4
D.D.I.....	2
Services Deconcentres de l'Etat.....	4